

VILLE DE RIORGES

N° 1_1

OBJET :

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 7 FEVRIER 2019 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 8 février 2019.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 24 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD⁽¹⁾, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET⁽²⁾, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, *conseillers municipaux*.

⁽¹⁾ Nathalie-TISSIER-MICHAUD arrivée pour la question 2.1

⁽²⁾ Thierry ROLLET arrivé pour la question 2.1

Absents avec excuses :

Véronique MOUILLER, Nabih NEJJAR, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Alain ASTIER, Christian SEON, Blandine LATHUILIERE, Andrée RICCETTI, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

Absents sans excuses :

Guy CONSTANT

Secrétaire élu pour la durée de la session : André CHAUVET

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Véronique MOUILLER	Isabelle BERTHELOT
Nabih NEJJAR	Eric MICHAUD
Stéphane JEVAUDAN	Pierre BARNET
Alain ASTIER	Roland DEVIS
Christian SEON	Bernard JAYOL
Blandine LATHUILIERE	Pascale THORAL
Andrée RICCETTI	Suzanne LACOTE
Monique VIAL	Jacqueline RUBLON
Nathalie TISSIER-MICHAUD (jusqu'à son arrivée pour la question 2.1)	Martine SCHMÜCK
Thierry ROLLET (jusqu'à son arrivée pour la question 2.1)	Gilles CONVERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20190207-1_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2019

Affichage : 08/02/2019

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

ADMINISTRATION GENERALE

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE
DEPUIS LA CONVOCATION A LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018,
EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il lui a accordé une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement, à Martine SCHMÜCK, première adjointe. Depuis la convocation à la séance du 13 décembre 2018, les décisions municipales suivantes ont été prises :

2019.01	Mission de régulation des animaux en milieu urbain - Approbation d'un contrat de gré à gré à passer avec monsieur Yves ROYER, piégeur professionnel agréé <i>Piégeage pigeons, chats errants, fouines, rats, ragondins et autres espèces nuisibles. Montant forfaitaire 900 € TTC/mois</i>	8 janvier 2019
2019.02	Enregistrement de messages d'accueil téléphonique - Approbation d'un contrat à passer avec ATS Studios <i>De Lyon, pour une durée de un an, pour un montant de 785,50 € HT, soit 945 € TTC</i>	8 janvier 2019
2019.03	Prestation mailing "nouveaux voisins" - Approbation d'un contrat de prestation à passer avec La Poste <i>Pour une durée de un an. Montant prestation s'élevant à 147 € HT soit 176,40 € TTC pour l'abonnement annuel et à 63,05 € HT soit 75,66 € TTC pour la livraison mensuelle</i>	10 janvier 2019
2019.04	Construction d'un local pour la Pétanque du Vieux Beaulieu - Lot n° 11 "Plomberie-Sanitaire" - Lot n° 12 "Chauffage-Ventilation" - Approbation des marchés <i>Ces lots avaient été déclarés infructueux (CM du 13/12/2018) Passés avec la société VERRUY de St-Germain-Lespinnasse pour les montants suivants : - lot 11 : 10 212,33 € HT – 12 254,80 € TTC - lot 12 : 36 965,99 € HT – 44 359,19 € TTC</i>	14 janvier 2019

.../...

2019.05	Concession d'usage temporaire d'une réserve foncière conclue avec messieurs MONCORGE et ROUSSET <i>Parcelle terrain rue de St-Romain (1,2785 ha) – Loyer annuel 64 €</i>	16 janvier 2019
2019.06	Mise en page du magazine municipal - Approbation du marché à passer avec la société TEMPS REEL <i>Pour une durée de 12 mois, pour un montant de 16 800 € HT soit 18 480 € TTC</i>	18 janvier 2019
2019.07	Terminal de paiement électronique par carte bancaire - Approbation d'un contrat de location à passer avec la société AFONE MONETICS <i>Pour une durée de 48 mois – Tarif location terminal : 32 € HT/mois</i>	18 janvier 2019
2019.08	Fleurissement été 2019 - Commande de fleurs - Approbation du marché à passer avec la société SIMIER <i>De Faverolles-sur-Cher (41400), pour un montant de 11 803 € HT soit 12 983,30 € TTC</i>	28 janvier 2019
2019.09	Régie d'avances pour le paiement de menues dépenses - Acte constitutif d'une régie d'avances <i>Modification ancienne régie : augmentation du montant, ouverture d'un compte de dépôts de fonds, paiements par carte bancaire ou par tout autre moyen moderne de paiement</i>	29 janvier 2019
2019.10	Convention d'occupation à titre précaire du logement B2 - Groupe scolaire de Beaucueil <i>Pour une durée de un an</i>	29 janvier 2019

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal donne acte de ces décisions à l'unanimité.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 18 février 2019

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20190207-1_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2019

Affichage : 08/02/2019